

# LES BONS DÉCOMPTES FONT LES BONS AVIS



13 Mai 2020

La Direction Générale vient de publier au journal officiel du 30 avril un [avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs des finances publiques](#) et un [avis relatif à l'organisation d'un examen professionnel](#) pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques au titre de l'année 2021.

Les deux textes comportent la même mention d'une disposition, hélas, exceptionnelle : la participation à ces concours ou examen professionnel ne sera pas prise en compte pour l'application de la limitation à cinq participations.

Il arrive donc, de temps à autre, que le bon sens fasse, sans qu'on s'y attende, brusquement irruption dans les affaires de la DGFIP.

Il n'en reste pas moins que cette initiative de l'administration sonne comme un aveu et qu'elle souligne de fait l'absurdité d'un tel contingentement.

**F.O.-DGFIP** dénonce [depuis le début](#) ces limitations qui ne sont qu'une remise en cause de la promotion interne et du déroulement de carrière, particulièrement préjudiciable aux agents chargés de famille et une nouvelle épreuve d'économie imposée aux candidats.

**F.O.-DGFIP** l'a [récemment](#) de nouveau dénoncé alors que la DGFIP annonçait étendre ces limitations aux contrôleurs. Il serait donc cohérent que les mêmes dispositions s'appliquent aux concours 2021 de catégorie B.

Puisque la Direction Générale semble bien disposée, qu'elle ne s'arrête pas en si bon chemin et qu'elle **supprime toute limitation de la participation aux concours pour tous les grades**. Il n'est jamais trop tard pour reconnaître qu'on s'est trompé.

Encore un effort monsieur le Directeur Général. On entre dans le monde d'après pas après pas...et celui-ci est loin d'être le plus grand.